



## COMMISSION D'ÉTUDES 1

ORIGINE: PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2 DE L'UIT-D

TITRE: COLLABORATION ET LIAISON AVEC LA COMMISSION D'ÉTUDES 1 DE L'UIT-D

Vous trouverez ci-après, pour information et suite pertinente à donner, les décisions et les propositions de la Commission d'études 2 qui doivent être coordonnées avec la Commission d'études 1.

### **1 Réunion commune des deux équipes de gestion des Commissions d'études 1 et 2**

On considère que les deux équipes de gestion des deux Commissions d'études devraient se réunir une fois par an pour:

- a) informer la direction du BDT de l'estimation des besoins budgétaires des deux Commissions d'études;
- b) arrêter les dates des réunions des Commissions d'études;
- c) élaborer des propositions communes à l'intention du CCDT ou d'autres organes pertinents de l'UIT-D;
- d) examiner d'autres questions (le cas échéant).

Etant donné qu'il s'agit là de la pratique en vigueur dans les deux autres Secteurs, la Commission d'études 2 a décidé de proposer d'appliquer un tel mécanisme pendant une journée de travail immédiatement avant une réunion du CCDT et d'inviter la Commission d'études 1 à prendre note de cette décision et proposer une ligne d'action similaire, si elle le souhaite.

### **2 Lignes directrices pour les travaux des Rapporteurs**

2.1 Compte tenu de la décision adoptée par la Commission d'études 2 de prévoir dans sa structure un rôle plus important pour les Rapporteurs (pas de Groupe de travail), il a été jugé nécessaire d'élaborer des lignes directrices détaillées concernant les attributions des Rapporteurs, y compris un guide approprié régissant la liaison avec les organes pertinents des trois Secteurs.

2.2 Etant donné que les mêmes principes pourraient peut-être aussi s'appliquer à la Commission d'études 1, il est proposé de créer un groupe commun coprésidé par les Présidents des deux Commissions d'études ainsi que des membres de l'une et l'autre Commission d'études, avec l'aide du BDT.

2.3 Le document de base de ce guide serait celui qu'utilise le Secteur de la normalisation, à quoi il faut ajouter les lignes directrices applicables aux activités et aux notes de liaison.

2.4 Le guide proposé sera présenté à la prochaine réunion du CCDT pour examen et adoption si cela est souhaité.

La Commission d'études 1 est invitée à examiner cette proposition en vue de prendre les mesures qui s'imposent.

### **3 Création, au sein de la Commission d'études 2, d'un groupe de DRH/GRH avec un mandat précis (Voir l'annexe jointe)**

La Commission d'études 1 est invitée à prendre note de cette décision, ainsi que de la demande formulée par le CCDT de prier les deux Commissions d'études d'indiquer leur point de vue sur:

- la nécessité d'établir, au sein du Secteur du développement, un sous-groupe du CCDT pour les politiques et les stratégies de GRH/DRH ou une commission indépendante assumant la même tâche;
- quel serait alors le mandat du sous-groupe ou de la commission?

Ce groupe sera présidé par M. D. Meller du Royaume-Uni.

La Commission d'études 1 est invitée à participer activement aux travaux de ce groupe et à encourager des représentants à participer à ce groupe. La Commission d'études 1 est également invitée, si elle le souhaite, à désigner un chargé de liaison officiel auprès de ce groupe qui représentera les vues de la Commission d'études 1.

### **4 Création d'un Groupe de travail mixte entre la Commission d'études 2 et la Commission d'études 1 du Secteur des radiocommunications, afin de collaborer à la mise en oeuvre de la Résolution 9 de la CMDT-98**

La Commission d'études 1 est invitée à prendre note de cette décision importante de la Commission d'études 2 et également à participer à ce Groupe mixte, si elle le souhaite. Le Président de ce Groupe est M. T. Jeacock du Royaume-Uni (qui est également Vice-Président de la Commission d'études 1 du Secteur des radiocommunications et Président du Groupe de travail 1/A sur la gestion du spectre).

### **5 Liaison avec d'autres Questions courantes de la Commission d'études 2**

**5.1 Question 9/2:** Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile

La coopération de ces deux Commissions d'études est essentielle dans ce domaine. Les Rapporteurs de la Commission d'études 1 sur les sujets se rapportant aux travaux de la Commission d'études 3 du Secteur de la normalisation sont invités à collaborer avec le Rapporteur pour la Question 9/2 en vue de choisir les Questions pertinentes de la Commission d'études 3 de l'UIT-T qui intéressent particulièrement les pays en développement.

## **5.2 Question 10/2: Communications pour les zones rurales et isolées**

La collaboration des deux Commissions d'études est essentielle et les Rapporteurs de la Commission d'études 1 qui sont responsables de Questions étudiées dans le cadre de cette Commission et qui concernent l'accès universel sont invités à collaborer pour les Questions suivantes:

- 10a/2 Communications pour les zones rurales et isolées
- 10b/2 Développement de télécentres communautaires polyvalents
- 10f/2 Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées
- 10g/2 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement.

NOTE - La Commission d'études 2 a décidé que la Question 10g serait traitée directement par le BDT dans le cadre d'un Groupe spécialisé, présidé par M. Seán O'Siochru. Les participants de la Commission d'études 1 sont invités à prendre note de cette décision.

## **5.3 Question 13/2: Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion mettant l'accent en particulier sur les pays en développement**

La Commission d'études 2 a approuvé la proposition visant à transférer la version modifiée de cette Question à la Commission d'études 1 pour qu'elle l'examine.

## **5.4 Question 15/2: Développement et gestion des ressources humaines pour faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles, une attention particulière étant accordée aux questions d'emploi et d'égalité des sexes**

Outre la participation à ce Groupe nouvellement créé de DRH/GRH, les activités de liaison sont importantes.

## **5.6 Question 16/2: Elaboration de Manuels à l'intention des pays en développement**

Veuillez noter que les trois Manuels indiqués ci-après sont stables et que la Commission d'études 2 a désigné dans chaque cas un coordonnateur qui sera aidé par un Groupe de spécialistes pour l'édition finale avant la publication. Les Manuels sont les suivants:

### **5.6.1 Manuel sur le système de gestion nationale du spectre - Aspects économiques, structurels et réglementaires**

Coordonnateur: M. T. Jeacock  
Head of International Spectrum Engineering Section  
Radiocommunications Agency  
New Kings Beam House  
22 Upper Ground  
Londres SE1 9SA  
Royaume-Uni  
Courrier électronique: terence.jeacock@itu.int

Date limite pour la présentation des observations: 10 novembre 1998

### **5.6.2 Manuel sur les télécommunications rurales**

Coordonnateur: J. Ernberg de l'UIT-D  
Courrier électronique: johan.ernberg@itu.int

Date limite pour la présentation des observations: 10 novembre 1998

### **5.6.3 Manuel de l'UIT-D sur les nouvelles technologies et les nouveaux services**

Coordonnateur: Mme N. Gospic  
Director of International PTT Affairs  
Community of Yugoslav PTT  
Palnoticeva 2  
11001 Belgrade  
Courrier électronique: zjptt@eunet.yu

Date limite pour la présentation des observations: Fin de l'année 1998

## **6 Divers**

Pour toutes les autres questions qui ne sont pas traitées ci-dessus, il est prévu que la collaboration normale qui existe entre les deux Présidents, les équipes de gestion et les Rapporteurs des deux Commissions d'études se poursuive dans d'excellentes conditions, comme cela a été le cas lors du cycle précédent.

## ANNEXE

### **Conclusion de la Commission d'études 2 sur la question du DRH**

#### **Rappel des faits**

Le CCDT qui s'est réuni les 3 et 4 septembre 1998, a examiné en profondeur une proposition visant à créer un sous-groupe du CCDT sur le développement des ressources humaines (DRH).

Au cours du débat, tous les orateurs ont reconnu l'importance que revêt le DRH. Bien que la création d'un groupe spécial sur le DRH ait bénéficié d'un appui, la question de savoir si ce groupe doit relever du CCDT a suscité des points de vues très divergents. Il a été indiqué que les Commissions d'études, et en particulier la Commission d'études 2 (dans le cadre des Questions 15/2 et 16/2), avaient un rôle important à jouer sur le plan du DRH. De plus, le BDT déploie un certain nombre d'activités très étendues, notamment en ce qui concerne le Programme 6.

Une solution de compromis possible, proposée au cours de la réunion du CCDT, était de créer ce groupe au sein de la Commission d'études 2. Le CCDT a conclu qu'il ne constituerait pas ce groupe pour l'instant mais reviendrait sur la question à sa prochaine réunion en février 1999 car il pourrait alors tenir compte des discussions qui ont eu lieu sur le sujet au sein des Commissions d'études 1 et 2 et lors de la Conférence de plénipotentiaires.

Au cours de la réunion qu'elle a tenue du 7 au 9 septembre 1998, la Commission d'études 2 a décidé de créer, à titre de mesure provisoire, et dans l'attente d'un nouvel examen par la Conférence de plénipotentiaires et par le CCDT, un groupe spécial sur le DRH à participation non limitée. Un tel groupe exigerait l'existence d'une bonne liaison avec les activités menées par le BDT au titre du Programme 6 et la Commission d'études 1. Les Rapporteurs pour les Questions 15/2 et 16/2 feront rapport au groupe sur les études menées conformément aux Questions 15/2 et 16/2 et le groupe fera, à son tour, rapport directement à la Commission d'études 2. Entre les réunions de la Commission d'études 2, le groupe est autorisé à faire rapport directement au CCDT, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études 2.

#### **Mandat du groupe spécial sur le DRH**

- 1) La participation au groupe spécial sera ouverte à tous les experts du DRH et tous les efforts seront faits pour assurer une représentation équilibrée des pays développés et des pays en développement sur une base régionale.
- 2) Assurer la liaison avec la Commission d'études 1 et le BDT sur les questions concernant le DRH.
- 3) Faire rapport à la Commission d'études 2 sur les activités du groupe.
- 4) Accorder une attention particulière aux questions d'emploi et d'égalité des sexes dans le domaine du DRH.
- 5) Proposer des stratégies pour assurer que les résultats de la Commission d'études soient utilisés dans les activités de DRH du BDT.

- 6) Recommander et coordonner les travaux relatifs aux Questions 15/2 et 16/2.  
Etudier et proposer des Recommandations sur la stratégie de développement des Centres d'excellence de l'UIT.
- 7) Entre les réunions de la Commission d'études 2, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études 2, faire rapport au CCDT sur les activités du groupe et recommander des avis et des orientations sur les moyens les plus efficaces de traiter des questions stratégiques de développement des ressources humaines.

---